

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entraigues sur la Sorgue, le 12 mai 2021

**Protéger la rivière Sorgue et concilier les usages, des objectifs forts que se sont donnés les membres du Comité Local de la Sorgue amont...  
A l'approche de la ré-ouverture le 15 mai de la navigation sur les Sorgues et le Canal de Vaucluse, quelles actions vont être mises en œuvre ?**

**Plus de 30 acteurs phares de la Sorgue amont se sont engagés moralement à préserver la rivière Sorgue et à concilier les usages, entre eux et avec le milieu naturel. Ils sont signataires de la Charte de la Sorgue amont et font vivre cette Charte au travers du Comité Local de la Sorgue amont. Chaque année, ils s'impliquent concrètement pour œuvrer de concert. Mais cette bataille est l'affaire de tous et chacun peut contribuer, à son échelle, à protéger la rivière et à favoriser le respect et les bonnes relations entre tous les usagers.**

Sur la Sorgue amont, soit les 8 km entre sa source à Fontaine de Vaucluse et L'Isle sur la Sorgue (au niveau du Partage des eaux), les pratiques associées à l'usage tourisme et loisirs (pêcheurs, navigants, promeneurs, baignades sauvages...) sont particulièrement prégnantes.

Principalement durant toute la période estivale, au milieu des propriétaires riverains (*ils sont propriétaires des berges et du lit jusqu'au milieu du cours d'eau, au droit de leur parcelle*), de très nombreux pêcheurs viennent de la France entière pour pratiquer leur loisir dans cette rivière de renom, partagent l'espace avec plusieurs centaines de canoës qui descendent la rivière en exprimant leur joie de naviguer dans un cadre idyllique, se mêlant à la foule des « badauds » pique-niquant, se promenant ou se baignant...

Il en découle des tensions et des impacts sur le milieu naturel. La réglementation donne un cadre à respecter, mais il est nécessaire de mobiliser l'intelligence humaine en complément pour mieux protéger la Sorgue.

Pour ce faire, à l'initiative des collectivités et avec l'aide du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS), un grand nombre d'acteurs se mobilisent en faveur de la rivière et de la conciliation des usages, de manière volontaire. Sur la Sorgue amont, ils se réunissent au sein du Comité Local de la Sorgue Amont et sont signataires de la Charte de la Sorgue amont.

Si cette démarche de concertation est née en 2003 avec la signature d'une première Charte, c'est en 2018, avec la révision de cette Charte, que c'est accentué l'implication de chacun. A ce jour, 30 structures sont déjà signataires (*voir liste jointe*) et 2 nouvelles structures ont indiqué leur volonté de rejoindre le mouvement et de signer la Charte (la formalisation étant suspendue aux conditions sanitaires).

Chaque année, au regard des observations de terrain des uns et des autres, un bilan est dressé et les différentes parties prenantes s'engagent dans des actions concrètes répondant aux problématiques et enjeux mis en évidence.

Pour 2021, un grand nombre d'actions ou d'engagements sont d'ores et déjà programmées :

- **Mieux gérer la fréquentation (canoës-kayaks, pêcheurs, baigneurs, promeneurs...)** → engagements des loueurs privés de canoës-kayaks à limiter à 22 bateaux le nombre de bateaux loués par groupe et à 13 départs journaliers maximum, augmentation des tarifs individuels et arrêt des tarifs de groupe pour certains, surveillance et limitation par L'Isle sur la Sorgue des accès aux débarcadères en face du Partage des eaux, réalisation par le SMBS de comptages visuels des descentes en canoës, en complément des données fournies par les organisateurs de descentes, meilleure quantification sur le terrain de la fréquentation par les pêcheurs par la Fédération de pêche du Vaucluse, estimation par L'Isle sur la Sorgue et le SMBS de la fréquentation aux sites du Partage des eaux et du chemin Noir/la Barben à Saumane de Vaucluse, augmentation par Saumane de Vaucluse de la limitation et de la surveillance du site du chemin Noir/la Barben...
- **Augmenter la présence sur le terrain** → engagements des organisateurs de descentes en canoë-kayak à accompagner systématiquement les groupes, patrouilles régulières et renforcées de la brigade nautique assurée par la police municipale de L'Isle sur la Sorgue, la Fédération de pêche du Vaucluse et la gendarmerie nationale, « maraudes environnementales » menées par le SMBS et L'Isle sur la Sorgue pour aller au devant du grand public, sur les sites sensibles, pour expliquer, sensibiliser, informer sur les enjeux associés aux Sorgues et les impacts des pratiques (à noter qu'une présence sera assurée 7j/7 durant tout juillet et août sur le site du Partage des eaux...).
- **Entretien du lit et des berges** → enlèvement quotidien des détritus par les riverains, nettoyages réguliers des déchets lors des descentes en canoë par les organisateurs, évènementiels spécifiques de nettoyages menés par les communes et les Chevaliers de l'Onde, avec la participation notamment du Club subaquatique lislois, du Club de Canoë-Kayak lislois, des loueurs...
- **Favoriser la concertation, communiquer et sensibiliser** → échanges réguliers au sein du Comité Local de la Sorgue Amont, promotion de la diffusion de messages communs et partagés, informations sur [www.laSorgue.fr](http://www.laSorgue.fr), appel à une communication responsable et prudente...

Toutes ces actions composent une base à laquelle *chacun peut facilement apporter sa contribution*, à son échelle. Par exemple, en complément des actions menées par le Comité Local de la Sorgue Amont, chaque riverain, pêcheur, pratiquant de canoë-kayak, habitant du secteur, tourist... peut respecter les autres, les réglementations et les règles de bonnes pratiques. Les professionnels du tourisme local peuvent informer et sensibiliser leurs clients. Les acteurs locaux peuvent promouvoir les actions menées et engagements pris par les membres du Comité Local de la Sorgue Amont... Et vous, comment participez-vous ?

Relations presse : Christel TENTORINI – 04 90 83 68 25 / [c.tentorini@laSorgue.fr](mailto:c.tentorini@laSorgue.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Illustrations fournies :

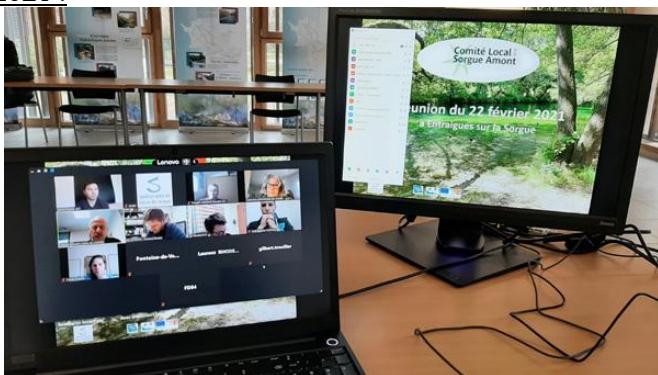
Logo du Comité Local de la Sorgue Amont :



Partage de la rivière parfois difficile par de nombreux usages, sur la Sorgue amont :



Réunion du Comité Local de la Sorgue Amont le 22 février 2021, pour définir la stratégie d'actions pour 2021 :



**Composition du CLSA (en mai 2021) :**

Président : Denis SERRE (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de L'Isle sur la Sorgue, Vice-président de la CCPSMV, 1<sup>er</sup> Vice-président du SMBS)

Membres signataires de la Charte de la Sorgue amont :

- AAPPMA de L'Isle sur la Sorgue
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Association de pêche La truite de la vallée close
- Association de riverains « Les Sorgues amont »
- Association L'Isloise de Négo-Chin
- Association La Cunfrerie di Pescaire Lilen
- Association Les Chevaliers de l'Onde
- Camping Airotel La Sorguette à L'Isle sur la Sorgue
- Camping Les Près à Fontaine de Vaucluse
- Club de canoë-kayak islois
- Club subaquatique L'Islois
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Vaucluse
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Commune de Fontaine de Vaucluse
- Commune de L'Isle sur la Sorgue
- Commune de Lagney
- Commune de Saumane de Vaucluse
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Vaucluse
- Conseil Départemental de Vaucluse
- Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- France Nature Environnement
- Les propriétaires des ouvrages hydrauliques sur la Sorgue amont
- Office de tourisme du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
- Office Française pour la Biodiversité
- Pisciculture Tallet
- Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse
- Société Canoë Evasion
- Société Kayak Vert
- Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Vaucluse Provence Attractivité

*Et en attente de signatures (non fait à ce jour à cause des mesures sanitaires en vigueur) :*  
le Comité Vaucluse de canoë kayak et sports de pagaille et l'association des Jouteurs L'Islois.